

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N° AR_2023_0993_CC

TRAVAUX -REPARATION CONDUITE CASSEE -

LE 20 MARS 2023

26 RUE DU GRAND LARGE

**SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE
QUERQUEVILLE**

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
et notamment les articles L 2212-1 et suivants et
les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles
R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la
signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie -
signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté
interministériel du 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté
urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et
notamment les articles 25, 26 et 27,
Vu l'arrêté n° AR_2022_3724_CC du
12 octobre 2022 portant sur les délégations de
fonction et de signature attribuées aux adjoints au
Maire, aux maires délégués et aux conseillers
municipaux délégués, complété par l'arrêté
n° AR_2023_0211_CC du 17 janvier 2023,
VU la demande de la Sté SPIE pour le compte
d'Orange en date du 28 février 2023,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des
personnes pendant la durée des opérations,

**ARRÊTÉ
LE 20 MARS 2023 - DE 8H00 A 17H00**

ARTICLE 1^{er} -RUE DU GRAND LARGE- plan joint en annexe-

Le stationnement sera interdit au droit des travaux des n° 24 à 26, le temps de opérations.

La chaussée sera rétrécie et la circulation ralentie au droit de le temps des opérations.

Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence (3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).

ARTICLE 2 – Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

ARTICLE 3 – La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par la Sté SPIE (9 rue de Tessis 50000 SAINT LO), responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

ARTICLE 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, la Commissaire Centrale de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 8 mars 2023,

**Pour le Maire et par délégation
Le Maire adjoint,
Pierre François LEJEUNE**

Lejeune

Dossier technique pour Conduite cassée

L'opérateur est réputé avoir aiguillé la conduite aux 2 extrémités et s'être assuré que la **conduite n'est pas bouchée**.
Toutes conduites qui ne seront pas constatées cassées, après contrôle terrain, feront l'objet d'une pénalité.

Informations GC BLO :

Opérateur d'Immeuble concerné :	MANCHE FIBRE
N° FCI de la commande (obligatoire) :	F09896130422
Commune concernée (code postal et nom) :	50460 CHERBOURG EN COTENTIN

Informations Mutualisation FTTH entre OC et OI (facultatif : à remplir uniquement dans le cadre de raccordement client final) :

Opérateur Commercial concerné :	IFTR
RéférenceCommandePriseInterneOC :	DE601-CTZUM-001
ReferencePrestationPrise :	MF-6000-SAMR
Référence PBO :	008APBOA29
Client final : adresse	25 RUE DU GRAND LARGE

Informations techniques (obligatoire) :

Nombre de conduites entre les 2 extrémités :	1
Nombre de conduites cassées (avec aiguillage testé mais impossible) :	1
Nombre de conduites saturées (avec aiguillage testé mais impossible) :	0

Commentaire utile :
1 conduite casée de diamètre 28 mm – diamètre du câble envisagé est de 8 mm
Cause de la casse : Inconnue
Coordonnées technicien : HAMELIN Nicolas / nhamelin@reseau.free.fr / 07.69.38.01.71

Adresse chambre A, immeuble ou poteau

28 RUE DU GRAND LARGE

Adresse du point de casse
Trottoir, chaussée ou pleine terre

26 RUE DU GRAND LARGE

Trottoir

Adresse chambre B, immeuble ou poteau

25 RUE DU GRAND LARGE

Longueur de tranchée envisagée (m)

Chambre A, immeuble ou poteau

Chambre

50129/3674

Chambre B, immeuble ou poteau

Immeuble

regard client

Distance entre Chambre A et point de

butée (m)

15

Distance entre Chambre B et point de

butée (m)

6

